



Communiqué de presse

Montpellier, le 26 octobre 2022

La chambre régionale des comptes Occitanie a procédé au contrôle des comptes et de la gestion de la société anonyme d'économie mixte locale (SAEML) Air 12, délégataire de l'exploitation de l'aéroport de Rodez, pour les exercices 2016 à 2021.

Outil de désenclavement territorial, la plateforme de Rodez propose une liaison vers Paris-Orly sous obligations de service public (OSP). Une compagnie *low cost* (Ryanair) propose par ailleurs quelques liaisons saisonnières vers l'Angleterre, la Belgique et l'Irlande.

Un niveau de participation publique limitant les risques d'exploitation

La subvention d'équilibre versée à Air 12 par le syndicat mixte propriétaire de la plateforme en contrepartie des sujétions particulières d'exploitation limite considérablement les risques de cette dernière. C'est d'autant plus vrai qu'Air 12 perçoit également une participation financière pour promouvoir le territoire, laquelle est consacrée à 94 % au contrat de marketing passé avec le groupe Ryanair, représentant un coût de 884 000 € par an entre 2016 et 2019.

Un aéroport en position de faiblesse à l'égard du transporteur low cost

Ce procédé révèle surtout la grande difficulté rencontrée pour attirer un transporteur. Risquant de ne pouvoir le remplacer, l'aéroport se trouve de facto en position de faiblesse dans la négociation des conditions financières de son intervention. Pour le transporteur *low cost*, le contrat de marketing lui assure une garantie financière minimale de nature à se prémunir du risque d'exploitation lié à un remplissage insuffisant des avions. L'aéroport n'a en outre pas notifié ce document à la Commission européenne afin de s'assurer de son caractère régulier au regard des dispositions applicables aux aides publiques d'État.

Un subventionnement de la liaison parisienne qui a doublé, sans justification objectivée

La nouvelle délégation de service public 2020-2024 pour la liaison parisienne sous OSP retient une compensation financière de 9,6 M€, soit plus du double de la première, alors que la tarification du billet n'a baissé que de 15 % et que les obligations de service public n'ont pas évolué. Cette situation met une nouvelle fois en évidence le poids insuffisant de l'aéroport de Rodez dans les négociations qu'il est amené à conduire avec les compagnies de transport.

Un aéroport en bonne santé financière mais totalement dépendant du subventionnement public

En prenant en compte l'ensemble des versements des contributeurs publics (hors ressources affectées du FIATA¹) mais sans inclure compter les aides publiques spécifiques à l'investissement, le montant total des fonds publics consacrés à l'aéroport de Rodez, toutes lignes aériennes confondues, représente 4,5 M€ par an entre 2016 et 2020, répartis entre le syndicat mixte et l'État, à hauteur de 83 % pour le premier et 17 % pour le second. Tous vols confondus, l'ensemble du subventionnement public représente environ 50 € par passager.

Contacts presse : Didier Gory

didier.gory@crtc.ccomptes.fr ☐ T +33 4 67 20 73 28 ☐  [@crcoccitanie](https://twitter.com/crcoccitanie)

¹ Fonds d'investissement des aéroports et du transport aérien.